

## **ARRET IMMEDIAT DES EVALUATIONS D'ÉCOLE !**

À compter de la rentrée 2022, le ministère prévoit la généralisation du dispositif d'évaluation d'école, à raison de 20% des écoles par an. Cette évaluation des écoles se fait en deux temps distincts.

Une première phase, réalisée au sein même de l'école, doit permettre aux personnels, aux élèves, aux familles, aux personnels territoriaux, d'évaluer l'école, son fonctionnement et les enseignants.

La seconde phase, à partir de la synthèse de la première phase, est une évaluation externe (par un groupe constitué par la DSDEN) qui devra contrôler les données recensées, évaluer également la situation pour produire un document évaluatif final et des recommandations à mettre en place pour « améliorer le système » ...

L'objectif est bien de s'appuyer sur ces dernières afin de réécrire et réorienter le projet d'école.

Les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA de Haute-Loire dénoncent ce dispositif qui s'apparente « aux audits » dans le privé pour imposer aux équipes des axes de travail. C'est une nouvelle étape de tentative de remettre en cause la liberté pédagogique individuelle des enseignants. C'est inacceptable.

Pour les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, ce nouveau dispositif place les parents et les élus comme évaluateurs des personnels. C'est inadmissible ! Les organisations syndicales rappellent que l'évaluation des personnels doit rester de la seule compétence des IEN. De plus la participation des collectivités constitue un risque d'ingérence et une nouvelle forme de territorialisation.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA s'opposent au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles.

Après 2 ans de pression sur les directeurs et les équipes liée à la crise COVID et aux protocoles, ce dispositif vient considérablement alourdir la charge de travail des personnels des écoles, particulièrement pour les directrices et directeurs, qui se retrouvent au centre d'un dispositif que personne n'a demandé.

Par ailleurs, les évaluations d'école ne doivent pas être le prétexte pour instaurer la rémunération au mérite.

Pour améliorer le fonctionnement des écoles, les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA de Haute-Loire considèrent que le ministère et Madame l'Inspectrice d'Académie devraient plutôt créer en urgence les postes statutaires nécessaires, annuler les fermetures de classe, ouvrir les classes demandées par les personnels, créer des postes de remplaçants, de RASED, D'UPE2A, d'enseignants spécialisés ainsi que titulariser les contractuels qui le souhaitent.

Pour les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, rien dans le décret n°2017444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations réglementaires de services des enseignants du 1<sup>er</sup> degré n'indique que les professeurs des écoles doivent se soumettre à une évaluation collective qui plus est avec les parents, les élèves, les élus, les intervenants extérieurs et les partenaires.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA soutiennent, d'ores et déjà, les personnels des écoles de Vergongheon maternelle et élémentaire, Langeac maternelle, Céaux d'Allègre et Saint Geneys près Saint Paulien et Saugues qui ont fait la demande à Madame l'Inspectrice d'Académie de sortir du dispositif et toutes les écoles qui s'apprêtent à en faire de même. Elles soutiendront tous les personnels qui subiraient des pressions pour les contraindre à accepter les évaluations d'école et mobiliseront si nécessaire.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA demandent l'arrêt définitif de ces évaluations d'écoles, qui ne répondent en rien aux besoins des personnels.